

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (20) : MM. ABELIN, PEROCHON, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, Mme AZIHARI, MM. MEUNIER, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. GUIMARD mandant a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Mme Isabelle BARREAU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour la Plateforme des services à la personne de la Vienne

Depuis novembre 2013, la plateforme des services et de l'aide à domicile intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais.

Elle agit selon 3 grands axes :

- *l'intermédiation des services : faciliter l'accès simplifié à une offre de services adaptée et de qualité par la mise en place d'un numéro d'appel téléphonique unique,*
- *l'intermédiation de l'emploi : favoriser la rencontre entre demande et offre d'emploi,*
- *l'intermédiation de la formation : qualifier et professionnaliser les salariés et demandeurs d'emploi.*

Au 31 décembre 2015, la Plateforme compte 33 adhérents : 24 organismes de services à la personne (SAP) et 9 organismes de formation. Parmi ces organismes de services à la personne, 5 sont sur le territoire de la CAPC (AD seniors Châtelleraut, Quiétude services SCOPADOM, Mon assistant numérique et le CCAS de Châtelleraut).

En ce qui concerne les organismes de formation, nous relevons 2 associations (Maison de la Formation, CIF-SP), 3 entreprises (AFEC, IFP Atlantique, Indigo Formation), 2 MFR (Ingrandes et Gençay) et le GRETA.

Au total, ces structures emploient près de 800 salariés, et cumulent un chiffre d'affaires avoisinant les neuf millions d'euros.

A ce jour, chacune de ces structures bénéficie des services de la plateforme des services de l'aide à domicile, et contribue de fait à sa gouvernance au travers de 2 instances :

- un comité technique dont l'objectif est d'évaluer les actions mises en place, de réajuster ces actions si nécessaire, et d'en proposer de nouvelles. Il est composé des seuls organismes adhérents à la plateforme, à savoir les organismes de services à la personne et les organismes de formation.

Il se réunit 2 fois par an, en juin et décembre, et précède d'environ un mois le comité de pilotage.

- un comité de pilotage qui donne les orientations relatives au fonctionnement de la plateforme et évalue l'ensemble du projet par un bilan.

Il est composé des 33 adhérents de la plateforme, des financeurs (Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, Conseil

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 10

page 2/3

Régional, Conseil départemental de la Vienne et État) et de partenaires à l'image de l'Agence Régionale de Santé.

Il est réuni 2 fois par an à l'issue de chaque semestre.

Bilan des actions 2015:

- sur l'axe emploi : 729 personnes ont été accueillies dans le cadre des informations collectives et 101 personnes ont bénéficié d'un entretien-diagnostic individuel. Concernant la CAPC, 58 personnes informées sur l'emploi lors des informations collectives et 20 entretiens individuels.
162 offres d'emploi enregistrées et 285 personnes orientées sur ces offres.
- sur l'axe formation : organisation de 2 forums dédiés à la professionnalisation dans les SAP, 2 guides pratiques mis en ligne sur le site de la plateforme (avec plus de 1200 visites chacun), 3 relais assistants de vie constitués à Poitiers, Châtelleraut et Gençay et 9 organismes de formation référencés.
- sur l'axe service : 513 appels entrants traités.

Objectifs 2016:

- préparer l'extension du périmètre de la nouvelle agglomération du pays châtelleraudais,
- ouvrir la plateforme aux EHPAD et EHPA,
- positionner la Plateforme sur le champ de la silver économie, via l'organisation d'une grande manifestation sur le sujet à la rentrée 2016.

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa I.1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence du développement économique ,

CONSIDERANT l'importance de continuer à soutenir le développement des actions de la plateforme sur le territoire de la CAPC,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 7 500 € au CIR-SP (Centre d'Information et de Ressources des Services à la Personne), conformément au plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	9 100 €	Ressources propres	25 000 €
Services extérieurs	17 000 €	Etat	17 000 €
Autres services extérieurs	29 000 €	Grand Poitiers	50 000 €
Charges de personnel	162 400 €	CAPC	7 500 €
Contributions volontaires en nature	9 000 €	Fonds Européens FSE	90 500 €
		CNASEA	13 500 €
		Cotisations Adhérents	14 000 €
		Contributions volontaires en nature	9 000 €
TOTAL	226 500 €	TOTAL	226 500 €

Acquitté en PREFECTURE le 24/05/2016

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 mai 2016

n° 10

page 3/3

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 90.10/6574/4300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 25/05/16

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

